

INSCRIPTION A L'ECOLE MATERNELLE

ANNEE SCOLAIRE _____ / _____

ENFANT:

Nom : _____ Prénom : _____

masculin féminin * Nationalité : _____

Date et lieu de naissance : _____

Domicile : N° _____, rue : _____

Commune : _____ Code postal : _____

ECOLE FREQUENTEE : _____

PERSONNES TITULAIRES DE L'AUTORITE PARENTALE:

	MERE <input type="checkbox"/> * ou tutrice <input type="checkbox"/>	PERE <input type="checkbox"/> * ou tuteur <input type="checkbox"/>
Nom et prénom :	_____	_____
Adresse :	_____	_____
Tél privé :	_____	_____
Tél professionnel :	_____	_____

Autres enfants à charge :

Nom	Prénom	Date de naissance	Ecole et classe fréquentées

PIECES A PRESENTER :

- Livret de famille ou extrait d'acte de naissance avec filiation
- La présentation d'un justificatif de domicile : facture d'électricité, de gaz, de téléphone récente (datant de moins de 3 mois) ou autre (notification CAF, CPAM) afin de prouver votre adresse domiciliaire
- Copie du carnet de vaccination

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements notés ci-dessus et m'engage à signaler à la Ville de Bitche tout changement dans la situation de l'enfant au cours de sa scolarité.

La mère ou tutrice (signature)

Bitche, le _____

Le père ou tuteur (signature)

(*)Cochez la case correspondante

Il est rappelé que l'utilisateur qui emploie un faux nom ou un faux état civil dans un acte public ou un document administratif destiné à l'autorité publique, qui produit une attestation ou un certificat falsifié, encourt les peines prévues aux articles L. 433-19 et L. 441-7 du code pénal.

Si ces manœuvres ont pour objet de conduire ou ont conduit à l'attribution d'un droit usurpé, les peines encourues sont celles prévues aux articles L. 313-I et L. 313-3 pour escroquerie ou tentative d'escroquerie.

En application de la loi du 06/01/1978. relative à l'Informatique, aux Fichiers et aux Libertés, vous êtes informés que :

- Les réponses au présent questionnaire sont obligatoires conformément à la circulaire n° 91-220 de l'Education Nationale en vue de la scolarisation des enfants.
- Les seuls destinataires de ces informations sont les services concernés de la Ville de Bitche et de l'Education Nationale.
- Vous êtes habilités à obtenir communication des informations nominatives recueillies et d'en demander toutes rectifications.